

Règlements du concours de la Fonderie Horne

« Le Cuivre au quotidien »

AUCUN ACHAT REQUIS

Du 21 décembre 2016 au 17 juin 2017

Ce concours s'adresse aux résidents de Rouyn-Noranda exclusivement. Les participants qui résident au-delà de ce territoire ne sont pas admissibles au prix. Une seule inscription par personne est permise.

1. Admissibilité au prix

Le concours est ouvert à tous les résidents de Rouyn-Noranda qui ont atteint l'âge légal (18 ans) en vigueur au moment de l'inscription au concours.

Les employés de la Fonderie Horne ne sont pas admissibles au concours. Cependant, les membres de leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, et conjoint, en autant que leur résidence soit à Rouyn-Noranda) le sont.

2. Inscription

Le concours « Le cuivre au quotidien » débute le 21 décembre 2016 à 9 h (heure avancée de l'Est) et se termine le 17 juin 2017 à 23 h 59 (heure avancée de l'Est).

Les participants doivent se prendre en photo avec un objet de cuivre et en décrire l'utilité dans le quotidien. Puis ils envoient leur photo ainsi que leurs coordonnées complètes (prénom, nom, adresse civique, numéro de téléphone) par courriel à l'adresse fonderiehorne90@glencore-ca.com.

Les photos seront déposées sur le site Internet de la fonderie dans la section 90^e anniversaire/Concours « Le cuivre au quotidien » afin qu'elles soient visibles. En soumettant sa photo, le participant accepte que cette dernière puisse être utilisée ou reproduite dans un ou des documents imprimés ou électroniques de la fonderie Horne et sur ses sites intranet et Internet (ce qui comprend la possibilité de rendre cette photographie ou vidéo accessible à de tierces parties). Aucune rémunération ne sera attribuée pour l'utilisation de toute photographie par la fonderie Horne ou par toute autre tierce partie qui la reçoit aux fins énoncées précédemment.

3. Description et valeur des prix

Le concours « Le cuivre au quotidien » vous offre la chance de remporter un iPad Air 2 de Apple, 128 GB, Wifi, couleur « Space Gray », d'une valeur de plus de 600 \$ CAN.

La Fonderie Horne

La Fonderie Horne (ci-après nommé le « commanditaire ») tirera au hasard le iPad parmi les participants. L'envoi de la photo fait office d'inscription au concours. De ce fait, les participants autorisent l'utilisation de leur nom à des fins publicitaires, sans aucune forme de rémunération.

4. Tirages

Le tirage se fera le lundi 19 juin 2017 à 9 h (heure normale de l'Est) aux bureaux du commanditaire, situés à Rouyn-Noranda, Québec. L'inscription gagnante sera tirée parmi toutes les inscriptions admissibles reçues et le gagnant devra accepter son prix tel quel.

5. Substitution des prix

Les prix doivent être acceptés tels qu'attribués. **Aucune substitution de prix n'est permise, sauf à la discrétion exclusive de la Fonderie Horne. La Fonderie Horne se réserve le droit de substituer le prix par un autre d'une valeur égale ou supérieure. Les prix sont non transférables, non monnayables et ne peuvent être crédités ni en totalité ni en partie.**

6. Notification du gagnant et attribution des prix

Le gagnant du prix sera avisé par téléphone et/ou par courriel dans les deux jours ouvrables suivant la date du tirage au numéro de téléphone et/ou adresse courriel qu'il aura fourni avec sa photo.

Si le gagnant ne réclame pas son prix dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa notification, un autre gagnant sera sélectionné, conformément au Règlement du concours, parmi toutes les inscriptions admissibles reçues. Le prix sera attribué uniquement au gagnant officiellement désigné. Le nom du gagnant sera affiché sur le site Internet de la Fonderie Horne, à compter de la date de confirmation de l'identité du gagnant. En conséquence, le gagnant doit consentir à la publication de son nom sur le site Web de la Fonderie Horne.

7. Conditions

Dans l'éventualité où le gagnant n'est pas en mesure de réclamer son prix en totalité ou en partie pour une raison hors du contrôle de la Fonderie Horne, aucun dédommagement ni aucun prix de remplacement ne seront offerts. Le gagnant sera tenu de fournir une preuve de son âge, de son identité et de l'adresse de son domicile en plus d'attester sa conformité à tous les articles du Règlement du concours avant d'être déclaré officiellement gagnant. La décision des juges relativement à l'attribution du prix est finale.

Si le participant dont l'inscription est tirée n'est pas en mesure de fournir une preuve d'identité satisfaisante, qu'il est reconnu comme ayant enfreint le Règlement du concours ou qu'il ne satisfait pas à toutes les conditions du concours pour quelque raison que ce soit, il sera réputé

avoir renoncé au prix en question et la Fonderie Horne sera en droit de sélectionner une nouvelle inscription parmi toutes les inscriptions admissibles.

Les chances de gagner le prix dépendent du nombre total d'inscriptions reçues durant la période déterminée précédant le tirage.

9. Comportement

Les participants au concours acceptent de se conformer au Règlement officiel. Les participants qui ne se conforment pas au Règlement officiel sont passibles de disqualification. Les participants acceptent également de respecter les décisions prises par la Fonderie Horne lesquelles sont finales et exécutoires à tous égards. La Fonderie Horne se réserve le droit à sa discrétion exclusive de disqualifier toute personne qui est reconnue avoir (i) altéré le processus d'inscription, le déroulement du concours ou le fonctionnement du site Web ou (ii) agi en infraction au Règlement officiel. Vous acceptez, en toute connaissance de cause, de ne pas (i) interférer dans le déroulement du concours ni causer toute interférence à celui-ci; (ii) empêcher d'autres personnes de participer au concours ou (iii) obtenir ni modifier les renseignements non publics relatifs à un autre utilisateur sans avoir obtenu son consentement préalable. L'utilisation de tout dispositif automatisé est interdite. La Fonderie Horne se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours en totalité ou en partie dans l'éventualité de difficultés de nature technique ou autre. Toutes les décisions prises par La Fonderie Horne relativement au concours sont finales et exécutoires.

10. Avertissement

Toute tentative par un participant ou par toute autre personne d'endommager délibérément tout site Web ou de nuire au bon déroulement du concours, constitue une infraction aux lois civiles et criminelles. Dans l'éventualité d'une telle tentative, la Fonderie Horne se réserve le droit de demander réparation à cette personne dans les limites prévues par la loi. La Fonderie Horne se réserve le droit à sa discrétion exclusive de disqualifier toute personne interférant avec le processus d'inscription ou avec le fonctionnement du site Web, ou agissant de quelque façon que ce soit en infraction au règlement. La Fonderie Horne se réserve également le droit d'annuler ou de modifier tout concours, ou encore d'y mettre fin, s'il n'est pas en mesure de le mener à terme comme prévu, entre autres à la suite d'une infection du système par un virus informatique, de bogues, d'interférences, d'une intervention non autorisée ou de problèmes techniques de quelque nature que ce soit.

11. Limitation de responsabilité

Dans l'éventualité où le prix pourrait comporter une garantie, le gagnant reconnaît que la seule et unique garantie qui s'applique est celle du fabricant et/ou du détaillant et/ou du fabricant du prix, le cas échéant.

En s'inscrivant à ce concours, les participants reconnaissent que la Fonderie Horne et les Renonciataires, précisés à l'article 7 plus haut, ne peuvent être tenus responsables de tout dommage compensatoire, direct, accessoire, corrélatif ou autre, ni de toutes dettes, couts et dépenses (pertes) encourues à la suite de la participation au concours ou durant l'utilisation du prix, et ils s'engagent à tenir la Fonderie Horne exempte de toute poursuite ou action judiciaire en ce sens.

La Fonderie Horne et les Renonciataires ne peuvent être tenus responsables de toute perte liée; (i) à de l'information incorrecte ou inexacte pour quelque raison que ce soit, entre autres causée par des utilisateurs du site Web, par de l'équipement ou de la programmation ayant eu trait au concours ou utilisé pour l'exécution du concours, ou par toute erreur technique ou humaine survenue durant le traitement des inscriptions au concours; (ii) à un dysfonctionnement ou des problèmes techniques liés aux systèmes téléphoniques ou de télécommunications, aux systèmes informatiques, aux serveurs ou fournisseurs, au matériel informatique, aux logiciels, à la transmission de données, au système de courrier électronique ou à tout autre problème de nature technique ou relatif à la congestion du trafic; (iii) à une erreur, une omission, une interruption, une suppression, un défaut ou un délai dans le traitement ou la transmission des inscriptions, ou au vol, à la destruction ou à l'altération des inscriptions ou à un accès non autorisé à celles-ci, ou (iv) à des dommages subis par les participants ou par toute autre personne, y compris des dommages à leur système informatique résultant de l'inscription au concours, de leur participation à celui-ci ou du téléchargement de matériel ayant trait au concours.

Pour une plus grande certitude, la Fonderie Horne ne peut être tenu responsable de la perte, du retard de transmission, du caractère incomplet, de l'illisibilité, de l'incompréhensibilité des inscriptions, de la présence de renseignements erronés fournis dans les formulaires, des effets de bogues, de pannes de serveurs, d'échecs de transmission matériels ou logiciels ou de la corruption des données durant la transmission des inscriptions.

Si, pour quelque raison que ce soit, le concours ne peut avoir lieu comme prévu ou que le prix ne peut être attribué comme prévu, entre autres en raison de l'infection des systèmes par un virus informatique, de bogues, d'interférence, d'une intervention non autorisée, de fraude, de problèmes techniques ou de toute autre cause hors du contrôle de la Fonderie Horne ayant pour effet d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée du concours, la Fonderie Horne se réserve le droit d'annuler, de modifier ou d'interrompre le concours, ou encore d'y mettre fin en tout temps sans avis préalable. Dans une telle éventualité, aucun participant ne sera sélectionné ou ne sera admissible à gagner un prix après la date d'une telle résiliation et le gagnant ne recevra pas de prix de remplacement ni de montant équivalent en argent.

Des restrictions, des conditions et des limites s'appliquent.

Marques de commerce et droits d'auteur

La copie ou l'utilisation non autorisée en totalité ou en partie de marques de commerce ou de matériel protégé par des droits d'auteur sans obtenir au préalable le consentement écrit du titulaire est strictement interdite.

Commanditaire : La Fonderie Horne, 101, avenue Portelance, C.P. 4000, Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 5B6

© 2016 La Fonderie Horne. Tous droits réservés.

Note : La forme masculine utilisée dans ce texte désigne tant les hommes que les femmes.